Informations de base

2025/2179(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Lutte contre la répression transnationale - vers une stratégie de l'UE pour protéger la souveraineté et les valeurs démocratiques de l'Europe **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 8.30.10 Principes communs aux États membres, valeurs de l'UE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	NEUMANN Hannah (Greens /EFA)	23/09/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio (EPP) TEMIDO Marta (S&D) TÂNGER CORRÊA António (PfE) TÂRZIU Claudiu-Richard (ECR) BRANDSTÄTTER Helmut (Renew) BARRENA ARZA Pernando (The Left) VOLGIN Petar (ESN)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	-- --
Justice et consommateurs	-- --

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/05/2026	Vote en commission		

12/05/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0142/2026	
16/06/2026	Décision du Parlement	T10-0203/2026	Résumé
16/06/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2179(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/10/04053

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE778.365	06/02/2026	
Amendements déposés en commission		PE785.284	05/03/2026	
Amendements déposés en commission		PE785.300	05/03/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0142/2026	12/05/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0203/2026	16/06/2026	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlement européen	Etude	30/06/2026
Parlement européen	Etude	22/01/2026
Parlement européen	Etude	12/06/2025

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	16/06/2026	Coalition Against Transnational Repression Germany
NEUMANN	Rapporteur			

Hannah	(e)	AFET	05/05/2026	Russian Opposition
TÂRZIU Claudiu-Richard	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	04/05/2026	AMBASSADOR OF EGYPT AHMED ABU ZEID
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	24/03/2026	Permanent Representation of Ireland to the EU
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	16/03/2026	ASSEDEL
LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	24/02/2026	VIET TAN
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	23/01/2026	Foreign, Commonwealth & Development Office
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	23/01/2026	World Uyghur Congress
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	13/01/2026	Araminta, Cairo Institute for Human Rights, Citizen Lab, Egyptian Human Rights Forum, European Centre for Non-Profit Law, Free Russia Foundation, Global Initiative against Transnational Organised Crime, Human Rights Watch, International Partnership for Human Rights, Law and Democracy Support Foundation, Miaan Group, Open Dialogue Foundation, Reporters Without Borders, Lancaster University, The Campaign for Hong Kong, Tibet Initiative Deutschland, United4Eritrea, World Liberty Congress
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	08/01/2026	Academic and writer
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e) fictif /fictive	AFET	13/11/2025	UN Special Representative
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	06/11/2025	Free Russia Foundation
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	15/10/2025	Civil Society Actor
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	23/09/2025	Open Dialogue Foundation

Lutte contre la répression transnationale - vers une stratégie de l'UE pour protéger la souveraineté et les valeurs démocratiques de l'Europe

2025/2179(INI) - 16/06/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 434 voix pour, 128 contre et 104 abstentions, une résolution sur la lutte contre la répression transnationale - Vers une stratégie de l'Union pour protéger la souveraineté et les valeurs démocratiques de l'Europe.

Compréhension commune de la répression transnationale au niveau de l'Union

Les députés estiment que la répression transnationale constitue une menace sérieuse et croissante à l'encontre de la démocratie et condamnent fermement les actes de répression transnationale et d'ingérence étrangère, notamment ceux commis dans les États membres de l'Union. Ils invitent la Commission et les États membres à reconnaître que la répression transnationale constitue **une pratique inacceptable et illégale**, principalement exercée par des régimes autoritaires, et à s'engager à adopter une approche de tolérance zéro nécessitant une action décisive, coordonnée et globale.

Les députés constatent avec inquiétude que parmi les cibles de la répression transnationale figurent des personnes et des groupes très divers, notamment des dissidents, des journalistes, des militants, des universitaires et des membres de la diaspora et leur famille.

Le Parlement demande à la Commission, au Conseil et aux États membres d'adopter une **définition commune**, au niveau de l'Union, de la répression transnationale et d'intégrer systématiquement cette définition dans l'ensemble des politiques et des instruments de l'Union. Les États membres sont invités à codifier la répression transnationale dans leur législation nationale.

La répression transnationale englobe **un vaste ensemble de pratiques coercitives** qui ne cessent de se développer, notamment: i) les actes physiques (assassinats ciblés, enlèvements, retours et disparitions forcés), ii) les abus juridiques et administratifs (utilisation abusive des services consulaires, procédures d'extradition, utilisation abusive des systèmes de notice internationaux, gels des avoirs), iii) les méthodes coercitives non physiques (surveillance numérique, menaces, intimidation, logiciels espions).

Des réponses nationales isolées ne peuvent pas remédier efficacement à la répression transnationale et il faut donc que tous les États membres s' engagent et se préparent au sein d'un **cadre européen coordonné**.

Renforcer la coordination, la collecte de données et la réponse institutionnelle à l'échelle de l'Union

Le Parlement demande à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure (SEAE), en collaboration avec les organes compétents de l' Union, dont Europol, de mettre en place, au niveau de l'Union, un **mécanisme de collecte de données, de suivi et de communication d'informations** sur la répression transnationale qui couvre les incidents qui ont lieu dans l'Union et dans le monde et auquel la Commission et les États membres peuvent avoir recours pour définir leurs mesures de lutte contre la répression transnationale. Les mécanismes de signalement devraient être plurilingues et tenir compte des traumatismes tout en offrant de solides garanties de protection et de confidentialité des données.

Les députés reconnaissent le rôle essentiel que jouent les **organisations de la société civile** pour documenter les formes les moins visibles de répression transnationale et rappellent qu'il faut aider la société civile, les journalistes, les lanceurs d'alerte et les autres personnes qui dénoncent les mécanismes et les cas de répression transnationale.

Le Parlement demande aux États membres d'organiser des **formations spécialisées** à l'identification de la répression transnationale et aux réponses à y apporter à l'intention des services répressifs. Il demande instamment la mise en place d'un **cadre global** destiné à remédier à la fragmentation des réponses nationales et à assurer la coordination et le partage d'informations entre les institutions et organes de l'Union, les États membres, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme et les parties prenantes concernées. Les États membres sont invités à désigner des **points de contact nationaux** chargés de la coordination entre les autorités compétentes à tous les niveaux en matière de répression transnationale. Il est demandé au Conseil de nommer un **coordinateur** à la lutte contre la répression transnationale.

Renforcer la protection et le soutien des personnes visées par la répression transnationale

Le Parlement demande une **approche globale, intersectionnelle et centrée sur les victimes** de la protection et du soutien des personnes visées par la répression transnationale, qui combine mesures de protection immédiate et à long terme et soutien ciblé aux personnes confrontées à un risque élevé, telles que les femmes et les groupes LGBTIQ+. Des mesures de prévention, de protection, d'obligation de rendre des comptes et de dissuasion, de même que l'accès à une assistance juridique et administrative ou à une aide psychosociale sont nécessaires.

Les députés insistent sur la nécessité de prévenir les formes spécifiques de répression transnationale et y répondre (répression transnationale physique ou fondée sur des moyens numériques et technologiques, coercition par procuration et répression envers les familles).

S'attaquer aux structures qui permettent la répression transnationale

Le Parlement encourage les institutions et les États membres de l'Union à adopter des mesures permettant d'éviter le risque que leurs structures ne soient utilisées de manière abusive par ceux qui se livrent à la répression transnationale.

Les députés recommandent entre autres i) de contrôler rigoureusement et, le cas échéant, d'abroger les mécanismes d'octroi de permis de séjour liés à des investissements et les mécanismes semblables d'octroi de «**visas dorés**» aux personnes ayant des liens crédibles avec des régimes ou des réseaux connus pour leurs activités de répression transnationale; ii) d'instaurer, au niveau de l'Union, un mécanisme de recours contre l'utilisation abusive des **notices rouges** d'Interpol; iii) d'empêcher l'utilisation abusive des **instruments financiers**, telles que le détournement des cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et iv) de **protéger les services d'asile et de migration** et les services consulaires contre l'utilisation abusive par les auteurs d'actes de répression transnationale.

La résolution souligne qu'il faut **augmenter le coût de la répression transnationale** et renforcer la dissuasion, notamment par des enquêtes et des poursuites efficaces à l'encontre des personnes qui s'y livrent et de celles qui les soutiennent. Les personnes et les entités qui, à dessein, facilitent des actes de répression transnationale pour le compte d'États étrangers ou qui en tirent profit doivent être clairement tenus responsables sur le plan juridique.

Enfin, le Parlement demande à la Commission et au SEAE d'intégrer systématiquement la lutte contre la répression transnationale dans **l'action extérieure de l'Union**, et notamment dans le dialogue politique et le dialogue sur les droits de l'homme, la collaboration avec les pays tiers et les pays candidats ainsi que la diplomatie publique.